



Erreur chirurgical sur mes deux fémurs

Par **LAZAAR2**, le **03/06/2013** à **18:55**

Suite à un accident de la route en 98 j'ai eu trauma cranien+fracture ouverte fémur droit et fracture fermee du fémur gauche en 2000 obligé de me faire réoperer des deux fémurs pour cauce ostéomes et au réveil je ne sentais plus ma jambe gauche et dés mon retour au centre le neurologue me disait que c'était dans ma tete et qu'il fallait que je me réveil donc je pensais que j'étais devenu folle et j'étais encor tres faible moralement. LA nuit ma temperature est monté à plus de quarante donc les internes passaient et à mon réveil ca a été la plus grosse peur de ma vie car ma jambe avait quadruplé de volume et était complètement diforme donc urgence pour echodoopler et là il découvre OCCLUSION DE LA FEMORALE SUPERFICIELLE A HAUTEUR DE L'INTERVENTION RECENTE ET A HAUTEUR DE LA COLLECTION. TRES PROBABLE OCCLUSION RECENTE TRAUMATIQUE AVEC CONSTITUTION D'UN FAUX ANEURISME.
APRES REPARATION CHIRURGICAL ma jambe est devenu hyper sensible et ca ne s'arrange pas. De plus ma pauvre jambe droite est en souffrance avec la hanche et je dois aussi me faire réoperer car mon fémur s'est consolidé introverti.. "J'en peu vraiment plus" ma jeunesse a été détruite. Puis je me plaindre?

Par **mamilice**, le **12/06/2013** à **14:14**

bonjour n'oublie bien sûr, mais saches que tu t'embarques dans des années de procédures. Tu dois saisir la CRCI qui t'enverras vers un médecin expert afin qu'il calcul tous les préjudices que tu as subis et qu'il décide s'il s'agit d'un aléa thérapeutique ou d'une erreur médicale.
Les décisions du médecin expert sont envoyées à la CRCI. Tu seras donc convoquée à une commission face à eux. Si la CRCI approuve la décision du médecin expert, C'est l'ONIAM qui t'indemniseras tous les préjudices subis et avérés.
C'est très long, mais si ta vie est réellement diminuée à cause de ces interventions, et si tu penses qu'il y a erreur, tu en as le

droit.
Je crois que tu peux télécharger le formulaire de demande directement sur le site de la CRCI de ta région.
Voilà, j'espère que tu y vois plus clair.